

MEMOIRE "PROJET PARC EOLIEN ST-VALENTIN"

Henryville, 31 mars 2011

Luc Charbonneau, comité citoyens d'Henryville contre l'implantation d'éoliennes en milieu habité.

Nous sommes contre les éoliennes parce qu'elles ne sont pas au bon endroit. Il y a une distinction claire à faire ici – nous ne sommes pas contre l'énergie éolienne qui est propre et renouvelable, mais nous sommes en désaccord avec l'emplacement proposé pour l'implantation de ce projet en raison de proximité des habitations. De plus, le promoteur n'a aucune étude d'impact sur la qualité de vie humaine.

Ce projet n'a pas l'acceptabilité sociale pour plusieurs raisons. Ne rencontre pas tous les 16 principes de la loi sur le développement durable du gouvernement du Québec. Le manque de transparence de la part du promoteur; ne veut pas informer la population de la venue d'une future ligne électrique vers St-Rémi de Napierville; ne veut pas divulguer les contrats signés avec les agriculteurs locaux; aucun plan sur les matières résiduelles; aucune garantie sur le fond de démantèlement.

Le projet est situé en zone agricole. Est-ce qu'on parle encore d'énergie verte lorsqu'on détruit une ressource pour l'implanter ? Car chaque éolienne utilise un terrain de la superficie approximative d'une grande maison, en plus des chemins d'accès. Sans parler des quelques 60 camions de béton enfouis pour chaque éolienne. Même si ces superficies sont retournées à l'agriculture dans 25 ans, plus rien ne poussera après 25 ans d'abus. Il n'y a que 2% du territoire québécois qui est cultivable – pourquoi ne pas mettre les éoliennes dans le 98% restant ? La destruction des terres agricoles est insensée. On détruit le coffre d'outils des agriculteurs – avec quoi produiront-ils la nourriture qu'on mange à tous les jours ? Les terres agricoles sont une denrée rare et précieuse, on se doit de les préserver. D'autant plus que dans la Montérégie, nous avons les meilleures terres du Québec.

Ce projet est situé en zone habitée. Les inconvénients sont nombreux mais un des plus gros est la perte de la valeur foncière des propriétés. Qui veut habiter au cœur d'une zone industrielle ? Car c'est ce que le parc éolien devient, avec le passage de gros camions, des lumières la nuit, du bruit, etc. La distance entre l'éolienne et les habitations devrait au moins être de 2 kilomètres. Tenir la municipalité à couvert de toute réclamation ou préjudice.

Le projet ne devrait pas être autorisé en raison du manque d'étude d'impact sur les conditions de vies humaines. Prendre connaissance de l'avis des 40 médecins qui sont contre l'implantation d'éoliennes en milieu habité. Avis de l'UPA sur les pertes des meilleures terres agricoles du Québec.

Avoir un moratoire sur l'implantation d'éoliennes sur les meilleures terres du Québec et habités. Un moratoire de 3 ou 5 ans pour permettre des recherches sur la santé.

Luc Charbonneau